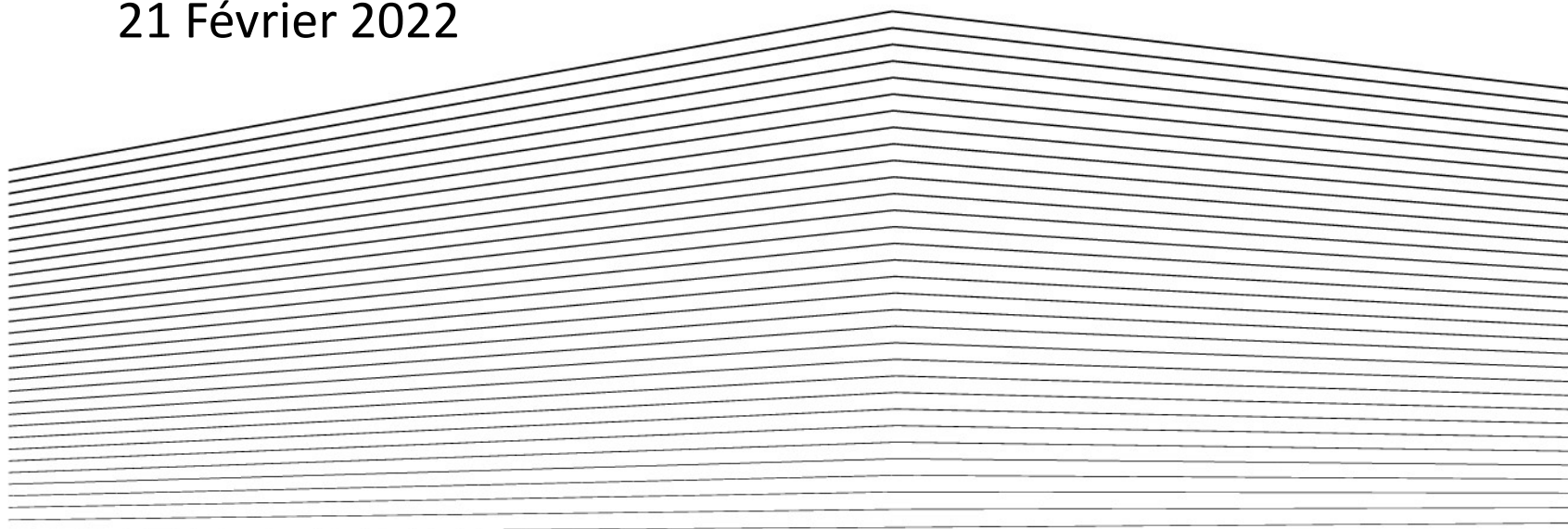


# Luxembourg Business Registers

Conférence de presse

21 Février 2022



# Agenda

---

**1** Introduction

**2** Présentation de LBR

**3** Stratégie de LBR

**4** Différents étapes de la réforme

**5** Mesures concrètes



# 1.Introduction

(Madame Sam Tanson)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



# 2. Présentation de LBR

(Monsieur Yves Gonner)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



# Luxembourg Business Registers - Sommaire

---

- Groupement d'intérêt économique créé en 2000
- Membres : L' Etat (Ministère de la Justice), Chambre de Commerce, Chambre des Métiers
- Gestionnaire du :
  - Registre de commerce et des sociétés (RCS) depuis 2003
  - Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA) depuis 2016
  - Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) depuis mars 2019



# Interconnexion de LBR à l'international grâce à l'informatisation des registres

---



LBR est connecté aux réseaux européens d'interconnexion des registres de commerce (BRIS) et des registres des bénéficiaires effectifs (BORIS – connexion en cours )



LBR travaille à l'interconnexion avec le registre européen des insolvabilités (IRI) et est en train de mettre en place le registre national des insolvabilités qui sera intégré dans la plateforme de LBR

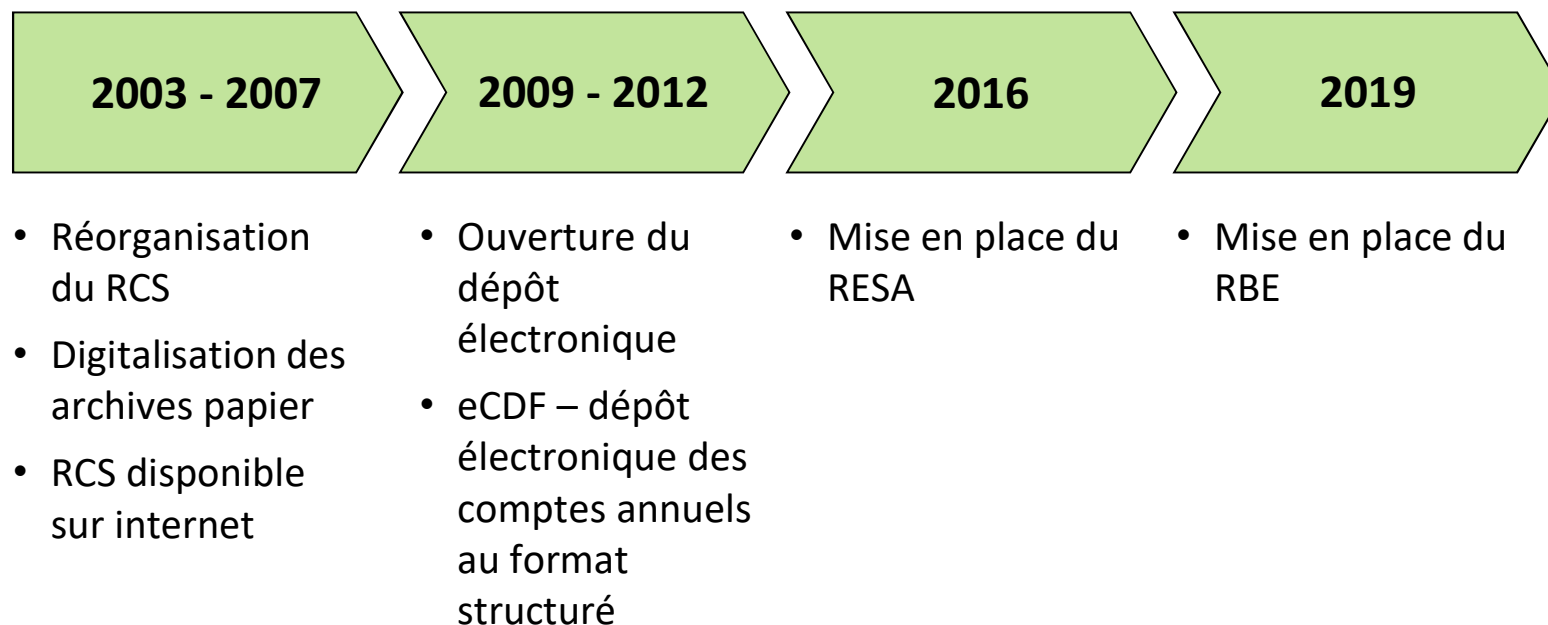


LBR est membre de l'European Business Registry Association et est interconnecté à la plateforme European Business Register, plateforme collaborative volontaire entre registres européens



# Les étapes clés de l'évolution de LBR ont débuté en 2003

---



# Luxembourg Business Registers - Chiffres clés

---



Nombre d'entités  
immatriculées au  
31/12/2021: **152 451**



Nouvelles entités  
immatriculées en  
2021 : **14 282**



Dépôts effectués en  
2021 (RCS et RBE) :  
**354 000**



Nombre de documents  
téléchargés : **19,6 millions**



Extraits commandés  
(RCS et RBE) : **521 000**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



LUXEMBOURG  
BUSINESS  
REGISTERS



# 3. Stratégie de LBR

(Madame Sam Tanson)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



# LBR est engagé dans une stratégie de transformation ambitieuse (2021-2023)

---

## Les objectifs majeurs:



Fournir des informations précises, à jour et correctes afin d'améliorer la confiance dans les registres gérés par le LBR

---



Assurer une utilisation optimale des données et maximiser la valeur de ces registres pour l'économie luxembourgeoise

---



Faire respecter les exigences légales afin de contribuer à la lutte contre la criminalité économique

---



Soutenir et guider les usagers afin de garantir une expérience utilisateur sans faille



# Les raisons principales du projet de reforme de LBR

## Contexte :

Une revue approfondie de la stratégie de LBR et une analyse comparative internationale ont été effectués en 2020.

### Le contexte international ainsi que le contexte national représentent un défi pour LBR :

#### Contexte inter-national

- Evolution des standards internationaux
- Vocation historique : Dépositaire d'informations juridiques et financières pour faciliter le commerce
- Nouveau rôle : devenir plus proactif dans l'environnement commercial et dans les questions d'atténuation des risques
- Garantir des données complètes, précises, intégrales et à jour

#### Contexte national

- Taux de conformité des entreprises reste insatisfaisant
- Demandes accrues de données de LBR de la part des autorités nationales (NRA – plan national d'évaluation des risques, administrations nationales,...)
- Améliorer l'expérience des utilisateurs dans leurs démarches auprès de LBR

LBR doit adapter ses missions aux multiples exigences (inter)nationales et renforcer son rôle en tant que centre de compétences



# L'évolution des normes internationales a renforcé les exigences et les attentes auprès des registres

---



- Renforcement des **normes du GAFI** en matière d'**atténuation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme** (ex: transparence des bénéficiaires effectifs)



- Entrée en vigueur de la 5ème **directive anti-blanchiment** (AMLD5) et plan d'action européen en cours pour une politique globale de l'Union en matière AML



- **Forum mondial de l'OCDE** sur la transparence et l'échange des données à des fins fiscales

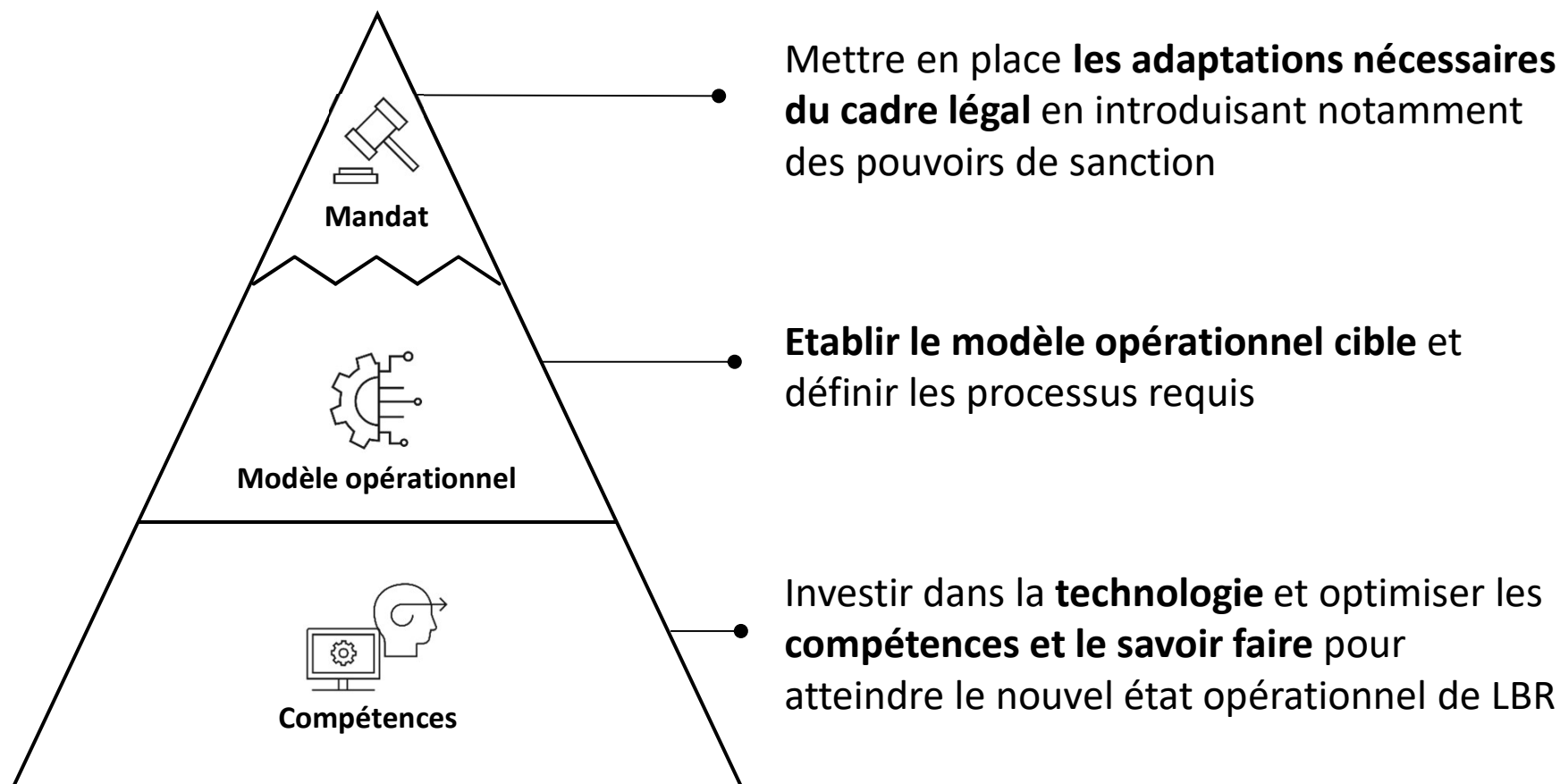


- Création du **système d'interconnexion des registres du commerce et des sociétés BRIS** (2017), et du **système d'interconnexion des registres des bénéficiaires effectifs BORIS** (2020)



# La transformation de LBR s'articule autour de 3 initiatives clés et sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2023

---



# Les adaptations du cadre légal

---

## Un meilleur arsenal législatif au service de la qualité de l'information

- L'accent est mis sur le parallélisme des mesures proposées **pour le RCS et le RBE**, accès au RBE désormais possible en échange automatisé.
- L'enjeu majeur est la tenue à jour des informations: les registres doivent **passer d'un mode de collecte de données à un rôle de suivi et de mise en conformité** pour les dépôts.

Plusieurs mesures sont ainsi proposées:

- Un ajustement des moyens de communication: le RCS demande désormais une adresse email qui servira à gérer les divers rappels de manière plus efficace
- La connexion à d'autres bases de données nationales pour s'assurer de la cohérence des informations inscrites
- Le **renforcement des mesures préventives** (contacter l'entité, faire mention de la non-conformité dans son dossier).
- La création de mesures **plus coercitives pour accélérer la mise en conformité** (amende, radiation, dénonciation).



# 4. Différentes étapes de la réforme

(Monsieur Yves Gonner)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



# Les objectifs de la stratégie se traduisent par des activités concrètes à réaliser tout au long de la chaîne de valeur de LBR

---



Enregistrement et collecte de données



Précision et intégrité du registre



Utilisation du registre



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice





# Activités de support

Le site internet de LBR est adapté à chaque type d'utilisateur afin de créer une meilleure expérience utilisateur

---

## Type d'utilisateurs de LBR

---



Les instances internationales et les autorités luxembourgeoises



Secteur privé professionnel : Prestataires de services aux entreprises, études d'avocats, institutions financières, assurances,...



Secteur privé non professionnel : personnes morales



Grand public



# Activités de collecte des données

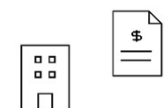
Les données sont collectées grâce à un processus transparent et entièrement numérique

## Attributs clés du processus de collecte

## Types d'utilisateurs

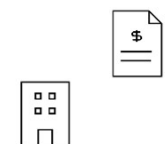
1

Processus de collecte entièrement numérique  
(formulaires HTML – S1/2022)



2

Portail facile à utiliser avec des définitions claires des données  
et des règles de validation des données  
(nouveau portail internet de LBR – S2 / 2022)



3

Liens directs avec des utilisateurs professionnels à grande  
échelle  
(directive digitalisation – Accès API avec le notariat – S2/2022)



4

Liens directs avec des bases de données tierces pour la collecte  
de données sur les entités légales



# Activités de vérification

Les contrôles aident à vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données

---

1



**Contrôles automatisés dans les formulaires d'inscription des données**

---

2



**Contrôles manuels après la soumission des données**

---

3



**Contrôles supplémentaires dans les banques de données auxquelles LBR a accès**



# Activités de suivi

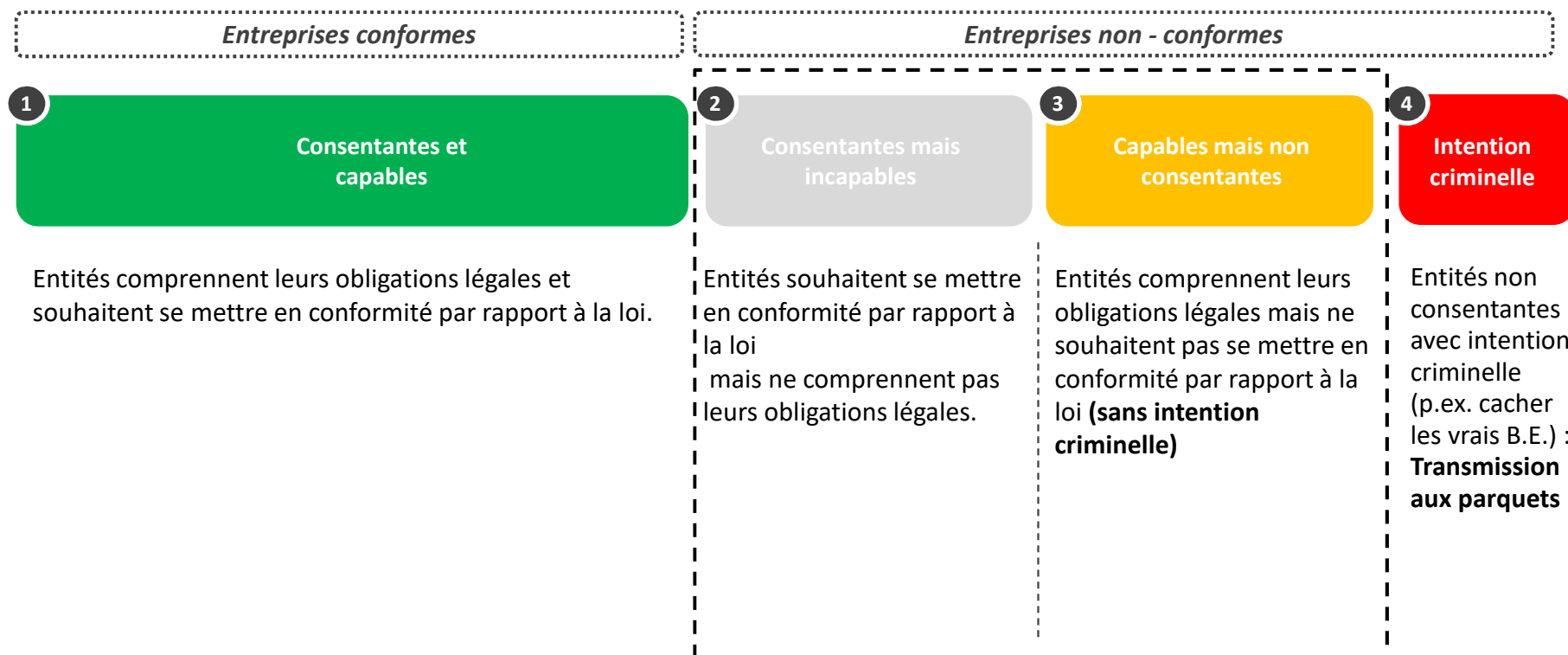
## Le suivi des banques de données a plusieurs objectifs à remplir

|                                                                                       |                                           | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.   | Prévention                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les entreprises qu'un dépôt ou inscription est bientôt à faire</li> <li>• Amener les entités à garder leur dossier à jour et se conformer à leurs obligations légales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2.   | Majoration des frais de dépôt/déclaration | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de contrôler que les entités déposent endéans les délais légaux (1 mois à compter de l'évènement juridique)</li> <li>• Mise en œuvre d'une majoration des frais de dépôt/déclaration en cas de retard<br/>(1 mois = 50€ / 3 mois = 200€ / 4 mois = 500€ - sauf ASBL / Fondations)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                              |
| 3.  | Sanctions                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les entités qui ne sont pas en conformité avec leurs obligations légales, mise en œuvre de mesures administratives</li> <li>• Pour les entités qui contreviennent gravement aux dispositions légales: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transmission aux parquets</li> <li>○ Lorsque la Procédure de Dissolution Administrative sans Liquidation (PDAL) entrera en vigueur et que les conditions en sont remplies (pas de salariés ni d'actif), dissolution administrative par LBR</li> </ul> </li> </ul> |



# Activités de mise en conformité

La mise en conformité est une étape importante dans le respect des obligations légales



**L'objectif est d'amener les entreprises incapables et non consentantes à se mettre en conformité**



# Activités de mise en conformité

Les mesures sont mises en œuvre progressivement, d'une manière efficace, **proportionnée et dissuasive**

Sévérité croissante des sanctions

## 1. Phase préventive : Guider, informer et assister

- **Suivi automatisé des données** arrivant prochainement à expiration, des données périmées ou manquantes et des dépôts obligatoires et réguliers manquants
- **Avertissement à l'entreprise** (par email ou lors d'une démarche de dépôt) que ses données ou dépôts ne sont bientôt plus à jour
- **Avertissement à l'entreprise** que ses données ou dépôts ne sont plus à jour, que les délais légaux sont dépassés

## 2. Phase coercitive : Sanctions administratives

- **LBR dispose de mesures administratives** pour amener les entreprises à se conformer à la loi. Ces mesures incluent :
  - Des avertissements sur le site internet
  - Des mentions introduites sur les extraits / certificats émis par LBR
  - Des amendes administratives
  - La radiation d'office

## 3. Phase répressive: Sanctions pénales et dissolution

- A terme, **Procédure de dissolution administrative sans liquidation (PDAL)**
- Transfert aux parquets
- Communication avec les régulateurs

L'accent est mis sur **l'explication, l'information, la formation** et la **simplification des démarches** afin de réduire au maximum les phases coercitives et répressives.



# Activités de diffusion

Les données collectées sont diffusées grâce à des tableaux de bord standardisés

1

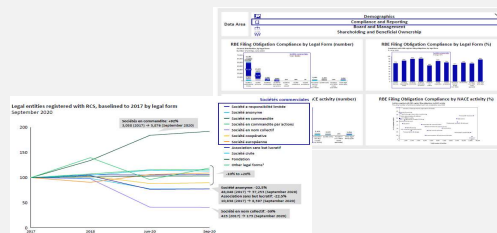


Les données sont accessibles  
au public

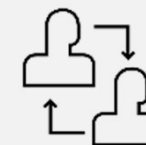
2



Les données sont présentées  
de manière à faciliter leur  
diffusion



3



Les données sont partagées  
de manière proactive



# 5. Mesures concrètes

(Monsieur Yves Gonner)



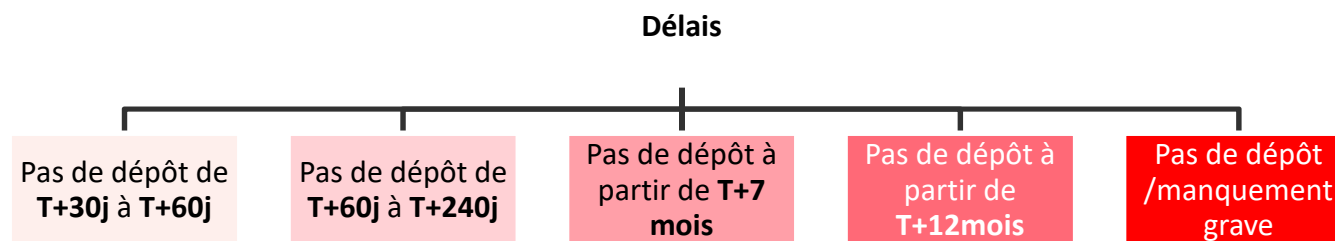
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice



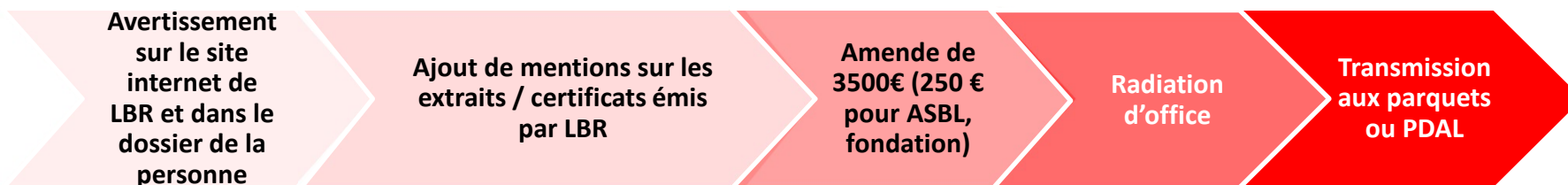


# Les mesures administratives sont déployées par palier

Les **mesures administratives** sont appliquées à partir **de la date d'envoi (date de référence 'T')** d'une lettre recommandée reprenant les manquements constatés au niveau du RCS ou du RBE. L'entreprise concernée dispose de 1 mois pour agir et se mettre en conformité.



**A défaut, les sanctions administratives** vont être mises en œuvre au fur et à mesure, tant que l'entreprise n'a pas mis à jour ses informations ou son dossier. **Ces mesures se cumulent entre elles. Une fois le dossier régularisé, elles sont supprimées, à l'exception de l'amende qui reste due.**

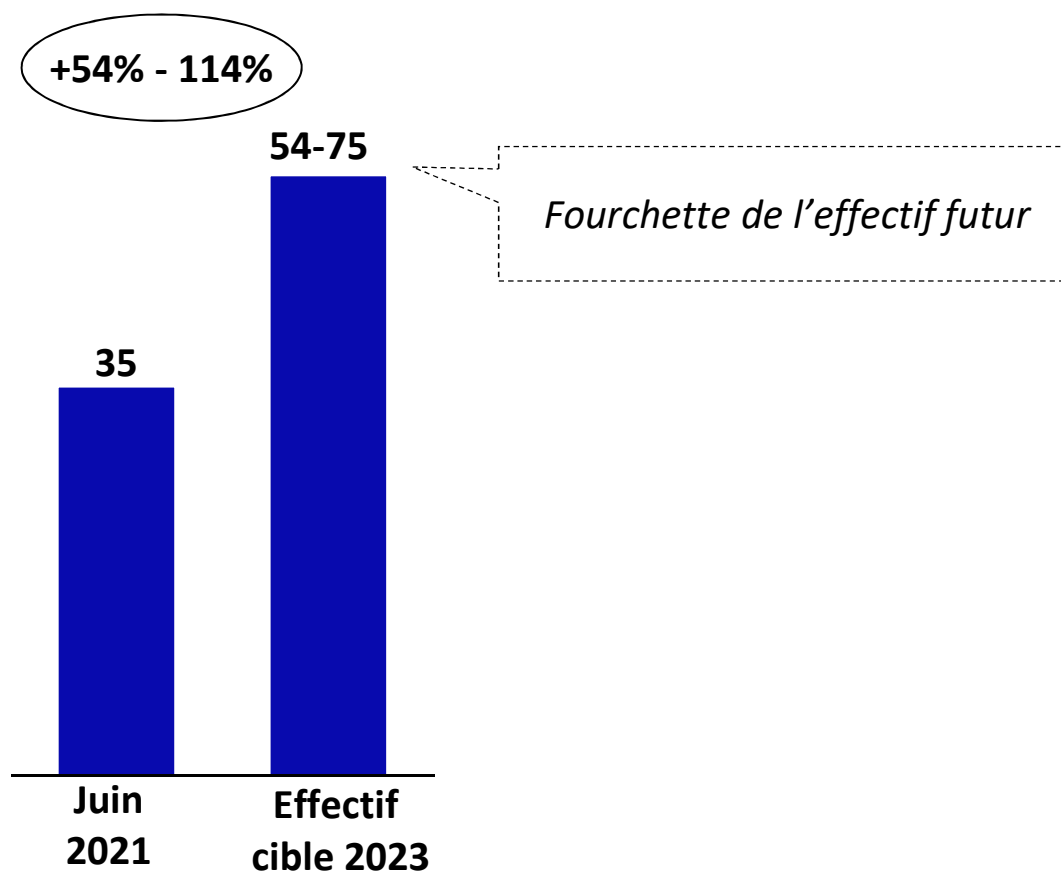


# La nouvelle organisation cible requiert la mise en place de fonctions et de compétences nouvelles

---

## Doublément de l'effectif dans la période 2021-2023

---



# LBR travaille activement sur la mise en place des nouveaux dispositifs technologiques afin d'attendre ses objectifs

- 1 **Formulaires** de collecte de données au format HTML facilitant les flux de données et leur vérification
- 2 **Nouveau portail LBR** plus convivial pour le grand public facilitant l'accès aux services et aux informations
- 3 **Data Warehouse** afin d'améliorer la structure des données disponibles de manière à faciliter leur diffusion
- 4 **API de consultation & e-services** pour le secteur privé afin d'améliorer l'accès des professionnels aux données des personnes immatriculées
- 5 **API de consultation & extraits XML** pour le secteur public dans le but d'améliorer l'accès aux données du RCS

Exemple de nouveau formulaire HTML

The image displays two screenshots of the Luxembourg Business Registers (LBR) website. The top screenshot shows a 'Nouvelle Société' (New Company) form for electronic filing. It includes sections for 'Informations Générales' (General Information) with fields for company name, legal form, and social object, and 'Associé(s)' (Shareholder(s)). The bottom screenshot shows the main LBR portal with a search bar, navigation menu, and four service tiles: 'IMMATRICULER' (Register), 'GÉRER' (Manage), 'CONSULTER' (Consult), and 'COMMANDER' (Order documents).

Nouveau portail LBR

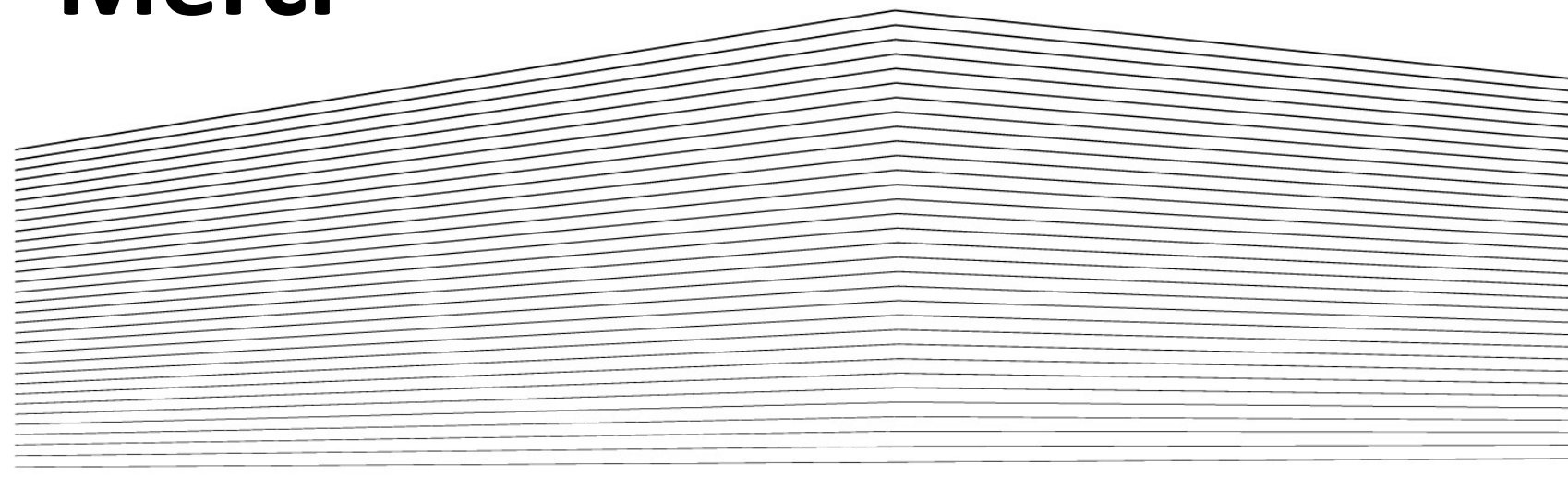


# Questions ?



LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E. T. {+352} 26 42 81 F. {+352} 26 42 85 55 [WWW.LBR.LU](http://WWW.LBR.LU)  
ADRESSE POSTALE : L-2961 LUXEMBOURG | SIÈGE : 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24

# Merci



**LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E.** T. {+352} 26 42 81 F. {+352} 26 42 85 55 [WWW.LBR.LU](http://WWW.LBR.LU)  
ADRESSE POSTALE : L-2961 LUXEMBOURG | SIÈGE : 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24